

DELIBERATION DD2021_189

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 10 décembre 2021

LE 16 décembre 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Delphine LABAILS

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	83
Votants	64
Pouvoirs	76
	13

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU FESTIVAL CHAT O ROCK

PRESENTS :

M. AUDI, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme CELERIER, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUZOU, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. VIROL, Mme DUPEYRAT, M. ROLLAND

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M. COUNIL donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M DENIS donne pouvoir à M. NOYER
Mme ROUX donne pouvoir à M. DUCENE
M. MALLET donne pouvoir à M. GUILLEMET
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. NARDOU donne pouvoir à Mme CHABREYROU
Mme COURAULT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. VADILLO
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU FESTIVAL CHAT O ROCK

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'association Castel Animation, regroupement de 3 associations de Château L'évêque, a organisé les 16 et 17 juillet 2021 le festival Chât O Rock.

Que dans le cadre de son règlement d'aide aux manifestations culturelles, le Grand Périgueux lui a attribué, par délibération du 12 juin 2021, une subvention à hauteur de 12 000€.

Que pour lutter contre la pandémie de Covid_19, l'État a annoncé au moment de la tenue du Festival l'obligation du pass sanitaire pour l'ensemble des événements culturels, sportifs, ludiques ou festifs organisés dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public et susceptibles de donner lieu à un contrôle de l'accès des personnes.

Considérant que le contexte sanitaire et, en lien, cette soudaine évolution des restrictions ont eu un impact important sur la fréquentation et le coût du festival Chât'o Rock. Le résultat affiche un déficit conséquent de 78 000€.

Que face à cette situation exceptionnelle, l'association a sollicité des soutiens complémentaires auprès de ses partenaires : la commune de Château l'Evêque (30 000€), le Département (20 000€), le Grand Périgueux (15 000€)

Que depuis mars 2020 et le début de la pandémie, le Grand Périgueux a souhaité contribuer à la sécurisation des ressources des entreprises, mais aussi des associations face à la crise économique. A ce titre, il a notamment voté la reconduction des contrats de partenariat et des dispositifs de subvention aux clubs sportifs et aux organisateurs d'événements sportifs ou culturels, à l'identique des ceux antérieurs à la crise.

Que dans la poursuite de cette politique, il est proposé de prendre en compte la situation présentée ci-avant et d'accorder une aide à caractère exceptionnel à l'association Castel Animation, à hauteur de 12 000€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'attribuer à titre exceptionnel une subvention de 12 000€ à l'association Castel Animation pour l'édition 2021 du festival Chat O Rock.

Adopté par 67 voix pour, 3 voix contre et 6 abstention(s).

Délibération publiée le 24/12/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 24/12/2021	Périgueux, le 24/12/2021
	Le Président, Jacques AUZOU